



# TEMPS LIBRE VIRELADAIS

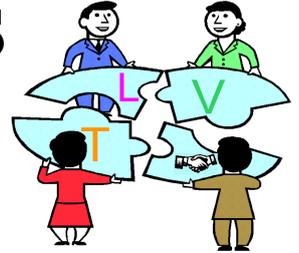
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Mairie de VIRELADE

B. P n° 17

33720 VIRELADE

[tempslibrevireladais@orange.fr](mailto:tempslibrevireladais@orange.fr) – site : [www.virelade.fr](http://www.virelade.fr)



Virelade, le 2 février 2022

## LOTO DES ADHERENTS

UN MOMENT DE CONVIVALITÉ NOUS PERMETTANT DE NOUS RETROUVER

**LE DIMANCHE 20 février 2022 - 14h45 – salle des fêtes  
pour notre premier « loto-adhérents »**

### Participation :

- 5 € 50 : plaquette de 6 cartons adultes et enfants de plus de 12 ans
- 3 € 00 : plaquette de 3 cartons pour les enfants de moins de 12 ans

Billet de bourriche gratuit pour les adultes et les enfants (Ces derniers sont sous l'entière responsabilité des parents (article 6 de nos statuts))

**Afin de respecter toutes les mesures sanitaires, il n'y aura ni goûter, ni boisson.  
Pass sanitaire et masque obligatoire.**

Sauf : si ces mesures sont modifiées favorablement.

Le Président

Bernard FAUBET  
06 70 96 31 86

Vendredi 18 mars Espace Culturel La Forge à Portets. La Part des Anges

Samedi 14 mai...LOTO annuel.

Si vous envisagez de renouveler votre cotisation pour 2022, son montant est de 5 € par personne (merci de prévoir 1 chèques séparé)

Dans le cas d'une annulation, sauf certificat médical, le T.L.V ne pourra pas rembourser

---

**FICHE D'INSCRIPTION A RETOURNER S.V.P. MARDI 16 février 2022**

### **LOTO des ADHERENTS DIMANCHE 20 février 2022**

NOM : ..... Prénom : .....  
NOM : ..... Prénom : .....

enfant de moins de 12 ans : NOM : ..... Prénom : .....

Tél : .....

nombre de participant (s) ..... x 5 € 50 = .....  
moins de 12 ans : ..... x 3 € 00 = .....

Règlement : à joindre avec le bulletin d'inscription - par chèque de préférence – T.L.V. - Mairie de Virelade – B.P. N° 17 – 33720 - VIRELADE